



Bon de commande

Chèques Emploi Service Universel «CESU Retraité»

Spécifiques pour retraités parents d'enfants handicapés

à retourner à AFEH - 8, rue Brillat Savarin – 75013 PARIS
Renseignements au 01.58.10.15.00 ou 07

*Le «CESU retraité» est destiné aux retraités, parents d'un enfant handicapé (enfant ou adulte) pour la garde occasionnelle ou l'accompagnement de l'enfant handicapé, dès lors que le **retraité demandeur est adhérent à au moins l'un des trois organismes : AFEH, MG ou Tutélaire.***

Nom et prénom du demandeur :

Adresse :

N° de téléphone : Date de naissance :

Date de mise à la retraite:

PTT (avant 1990) groupe L.P. groupe F.T. Autres

Nom et prénom de la personne handicapée :

Numéro adhérent AFEH (1)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 ou Non adhérent

Numéro adhérent Tutélaire (1)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 ou Non adhérent

Numéro adhérent MG (1)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 ou Non adhérent

Nombre de chèques (2)

--	--

 (13 euros le chèque)
(par lot de 3)

Ci-joint un chèque de 13 € X = € Libellé à l'ordre de l'AFEH

- (1) à compléter obligatoirement pour chaque organisme ou préciser si « non adhérent » ; l'appartenance détermine l'origine et le nombre de chèques gratuits
- (2) 60 chèques maximum par an auxquels s'ajoutent des chèques gratuits offerts par les partenaires.
Pour 3 chèques achetés :
 - 1 chèque gratuit si vous êtes adhérent à un des organismes partenaires
 - 2 chèques gratuits si vous êtes adhérent à deux ou trois des organismes partenaires

Lors de votre première commande annuelle, joindre la photocopie de la carte d'invalidité et de l'avis d'imposition ou de non imposition.

CALENDRIER DES COMMANDES

Date limite de réception du bon de commande à l'AFEH	Envoi des CESU
20 février	début mars
20 avril	début mai
20 juin	début juillet
20 août	début septembre
20 octobre	début novembre
20 décembre (édition année suivante)	début janvier

Attention :

Les chèques ne sont ni échangeables ni remboursables, ils ne sont valables que sur l'exercice en cours (date de validité sur chaque chèque).